PAGE 2 PÔLE CLIMAT-ÉNERGIE
PAGE 4 PÔLE MOBILITÉS
PAGE 6 PÔLE URBANISME
PAGE 8 NOUVELLE GOUVERNANCE

LA LETTRE
DU SCoT VALLÉE DE L'ARIÈGE

N°9 NOVEMBRE 2021

Après une année marquée par une crise sanitaire éprouvante pour les territoires, et par toujours plus de manifestations du changement climatique qui affecte nos espaces de vie, l'heure est plus que jamais à la solidarité et à la créativité pour construire un territoire résilient et attractif.

éditorial

Le mot du Président

Pour la nouvelle gouvernance du Syndicat de SCoT remise en place en 2020, le projet politique est clair : placer la volonté des élus au cœur des réflexions, dans la continuité de la logique de consensus entre les trois intercommunalités à l'œuvre depuis plus de 10 ans, pour travailler à l'avenir du territoire.

Il s'agit également de donner du sens et de prendre en compte la réalité de terrain dans des outils de programmation opérationnels, tout en mettant la priorité sur l'action et l'efficacité dans les politiques publiques.

La nouvelle gouvernance s'attachera à mettre en œuvre les documents-cadre sur l'énergie-climat, les mobilités et l'aménagement, en appui direct au territoire avec une équipe au service des communes et intercommunalités.

Enfin, l'ambition pour les prochaines années et le fil conducteur qui guidera cette nouvelle mandature sera la redéfinition du projet SCoT en intégrant les enjeux de transition énergétique et de mobilités.

Thomas Fromentin

Opérationnalité et mobilisation des élus
au programme pour la première année de mise en œuvre du Plan Climat

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Vallée de l'Ariège, porté par le Syndicat de SCoT, a été approuvé le 20 février 2020 après trois ans de travaux d'élaboration. Un aboutissement, mais surtout le début d'une phase d'animation et de mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions pour suivre la trajectoire Territoire à Énergie Positive (TEPOS) à horizon 2050.

ACCOMPAGNER ET ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Dans un contexte d'essor des énergies renouvelables, à l'échelle nationale comme locale, les élus du Syndicat de SCoT ont souhaité donner la priorité dans la mise en œuvre du Plan Climat au développement et à la maîtrise des Énergies Renouvelables (EnR) au travers d'une étude de programmation territoriale lancée en septembre 2021.

Les objectifs de décarbonation de l'énergie et d'augmentation de la part du renouvelable dans le mix énergétique national ont entraîné un développement de la filière des énergies renouvelables (EnR) depuis une vingtaine d'années. Si les régions présentant le plus fort potentiel et recevant le meilleur écho local ont déjà été largement investies, l'intérêt des développeurs privés pour le territoire de la Vallée de l'Ariège a commencé à poindre il y a quelques années déjà. Le territoire présente en effet un bon potentiel en matière solaire et éolien notamment, mais accueille très peu de projets à ce jour, en raison notamment d'une sensibilité locale particulière vis-à-vis de ces installations industrielles.

À l'échelle du Syndicat de SCoT a donc émergé la volonté, dans la prolongation et la mise en œuvre du Plan Climat, de se doter d'une programmation territoriale des énergies renouvelables. Il s'agit là d'une stratégie programmatique et opérationnelle pour le développement des EnR sur le territoire dont les objectifs sont :

- affiner l'identification des potentiels et leur localisation,
- valoriser la filière énergétique comme levier de développement économique du territoire et valoriser les projets ayant une vraie valeur ajoutée pour le territoire,
- identifier et définir collectivement des conditions favorables de développement des EnR et ainsi améliorer leur acceptabilité,
- donner les clés aux élus et acteurs du territoire pour s'approprier le développement des EnR et ne pas être uniquement le réceptacle de projets privés,
- faire émerger des projets coopératifs et citoyens ou partenariat public-privé et les accompagner dans leur développement.

L'étude a été lancée en septembre 2021 pour une finalisation prévue en septembre 2022.

MOBILISER LES ÉLUS SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC UN PROGRAMME DÉDIÉ

Le Syndicat de SCoT est lauréat de l'appel à projets de l'ADEME « MOBELUS ACTEURS », lancé dans le cadre du dispositif « Élus : un mandat pour agir ». Il permet de mettre en place en 2021-2022 un programme de mobilisation des élus sur la transition énergétique et écologique, visant à donner les clés pour agir tout au long du mandat.

Au programme : des actions sur les énergies renouvelables (notamment coopératives et citoyennes), les mobilités durables et en particulier la filière hydrogène, l'aménagement du territoire et la prise en compte des trames verte, bleue, noire et brune pour un territoire plus résilient face au changement climatique, les achats responsables dans la commande publique, la sobriété des usages et la rénovation énergétique des bâtiments publics… une année qui s'annonce riche en partage de connaissances !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plus d'informations :

HTTPS://AGIRPOURLATRANSITION.ADEME.FR/COLLECTIVITES/ELUS-UN-MANDAT-POUR-AGIR

CRÉATION DE LA SCIC ECLA'ENR

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif ECLA'EnR (Énergies Citoyennes et Locales en Ariège) est un projet initié et accompagné par le PNR des Pyrénées Ariégeoises. Elle a été créée officiellement le 23 avril 2021. Aventure collective regroupant des citoyens et des acteurs publics – dont le Syndicat de SCoT –, ECLA'EnR a pour objectif de produire de l'électricité d'origine renouvelable via des projets de toitures photovoltaïques, installées en partenariat avec des collectivités du territoire. La coopérative fonctionne selon les principes d'une gouvernance partagée (un sociétaire = une voix) et d'une démarche non-spéculative.

ECLA EnR
Energies Citoyennes Locales en Ariège

Pour poursuivre l'information :

HTTPS://WWW.ECLAENR.ORG/

La mobilité sur les territoires peu denses : des solutions variées pour répondre au mieux aux besoins de déplacements

La crise sanitaire et économique a provoqué des changements dans nos habitudes de vie. Elle a notamment impacté nos manières de se déplacer, par une baisse de l'usage des transports en commun et à l'inverse, une croissance de l'utilisation du vélo. C'est dans ce contexte que le Syndicat, en appui de ses intercommunalités et partenaires, a commencé à déployer les actions de son Plan Global de Déplacements.

UNE MOBILISATION DES HABITANTS ET DES PARTENAIRES POUR UN PLAN VÉLO INNOVANT

La réalisation du Plan Vélo a débuté en avril 2020 et va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2021, pour une mise en œuvre par les communes et intercommunalités dès 2022. Un chiffre clé issu du diagnostic du Plan Global de Déplacements a montré le potentiel de développement de la mobilité à vélo sur le territoire : 45 % des déplacements internes au périmètre du SCoT font moins de 5 km.

Ce Plan Vélo a pour objectif de développer la pratique du vélo du quotidien. Cela passe par la définition de liaisons cyclables continues et sécurisées à aménager, le développement de stationnements vélo sécurisés, la définition d'une stratégie de déploiement de services vélos et d'une communication adaptée pour favoriser la pratique du vélo sur le territoire.

Une démarche partenariale et concertée

La démarche Plan Vélo fait l'objet d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, associations, communes, État, Région, Département, territoires voisins... Concrètement, cela se traduit par une enquête réalisée en 2020 auprès des habitants, la tenue d'ateliers sur chaque intercommunalité membre en 2021. Les différents retours techniques, de connaissances fines du territoire, et de pratiques, permettent d'enrichir la réflexion sur le développement du vélo en vallée de l'Ariège.

Avec le soutien technique et financier de nos partenaires :

Ariège Pyrénées le Département 09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

L'AMÉNAGEMENT DES GARES EN PÔLES D'ÉCHANGE MULTIMODAUX (PEM) : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES TERRITOIRES

Le territoire de la Vallée de l'Ariège est traversé par la ligne TER Toulouse-Latour-de-Carol, faisant partie des sept lignes composant l'étoile ferroviaire du grand bassin métropolitain toulousain. Elle constitue une vraie opportunité par son caractère de transport en commun de masse, pour les déplacements du quotidien, notamment en lien avec l'agglomération toulousaine ou pour des déplacements plus occasionnels (tourisme, achats, santé…).

Le Syndicat de SCoT pilote des études pour aménager trois gares de son territoire où des enjeux prégnants d'intermodalité – le passage d'un mode de transport à l'autre – ont été identifiés : les gares de Saverdun, Varilhes et Tarascon-sur-Ariège. À noter que deux Pôles d'échange multimodaux sont déjà existants sur le territoire avec les gares de Pamiers et Foix.

Ces études, financées par la Région Occitanie et l'État ont permis de déterminer et de valider des scénarios d'aménagement pour améliorer le fonctionnement de ces gares, rendre plus facile l'interface et l'information entre les différents modes de transports en privilégiant la marche, le vélo et les transports en commun. Ces aménagements permettront aussi de valoriser l'espace public que constituent ces lieux : création de parvis, plantation d'arbres, implantation de mobilier urbain adapté, tout en diminuant l'imperméabilisation des sols.

UN ACCOMPAGNEMENT DES INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES DANS LEURS PROJETS DE MOBILITÉ

Au-delà des études réalisées en maîtrise d'ouvrage, le Syndicat de SCoT suit les projets et les réflexions menés par les communes ou intercommunalités pour améliorer la mobilité des habitants et renforcer l'attractivité du territoire. Cet accompagnement concerne un panel large de solutions de déplacement sur le territoire. Quelques exemples :

- réflexion globale sur la mobilité dans le cadre d'ateliers pour l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et de la Communauté de communes du Pays de Tarascon,
- suivi d'études programmatiques comme l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un axe structurant cyclable menée par la Communauté de communes du Pays de Tarascon afin de connecter Tarascon-sur-Ariège et la voie mobilité active de la Haute Ariège.

À cela s'ajoute l'accompagnement de communes pour passer de la phase de réflexions sur des liaisons douces aux premières étapes d'études de faisabilité de ces projets.

Cap sur la révision
du SCoT 2021-2024

Le SCoT de la Vallée de l'Ariège, approuvé en 2015, a fait l'objet d'un bilan-évaluation au terme de 6 années d'application, conformément au Code de l'urbanisme. Cette nouvelle étape a été l'occasion de renouer avec les élus, les sensibiliser sur les nouveaux enjeux pour préparer la remise à jour du projet d'aménagement et d'urbanisme à horizon 2045.

UNE ÉVALUATION SCOT, METTANT EN LUMIÈRE UNE ATTRACTIVITÉ À RÉINTERROGER

Une croissance démographique « atone »

Établie sur la base d'une trajectoire antérieure favorable, la projection démographique du SCoT apparaît en forte déconnexion des chiffres de croissance démographique constatés (0,35 %/an d'habitants supplémentaires contre 1,1 % prévu initialement). Ces résultats sont le fruit de nombreuses dynamiques aux traductions géographiques diverses : l'attractivité toulousaine impactant le nord du territoire, les conditions de vie en zone de montagne ou aux franges Est et Ouest du territoire alimentant leur repli démographique, ou encore la périurbanisation affaiblissant les centre-bourgs.

Il est donc nécessaire de réengager ce travail de prospective, un travail difficile au regard du contexte actuel qui échappe aux modèles classiques.

Vers une meilleure coopération économique

Si le territoire présente de nombreux atouts, le manque de coordination de l'action publique en matière de développement économique à l'échelle de la Vallée a pu modérer son attractivité. Hormis pour les Parcs Delta Sud de Varilhes-Verniolle ou ceux de Pamiers-Mazères qui ont su, en grande majorité, capter des entreprises extérieures au territoire, les aménagements engagés ces dernières années ont surtout favorisé des mouvements d'entreprises internes au territoire. De nouvelles réflexions doivent ainsi s'ouvrir et augurer un futur schéma d'aménagement dans lequel la coopération territoriale devra prendre toute sa place, en lien avec les objectifs régionaux.

La sobriété foncière comme fil rouge

La consommation d'espace apparaît comme LE sujet du SCoT. Question centrale aux ramifications multiples (affaiblissement des centres anciens, mobilités, maintien de la fonction agricole…), elle touche à de nombreux enjeux dont certains en devenir, à l'image du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) inscrit dans le futur SRADDET Occitanie 2040 et dans la loi Climat & Résilience récemment adoptée.

Cette approche, cette « inversion du regard » devra guider la façon de traiter l'urbanisation sur le territoire.

Pour prolonger l'info, rendez-vous sur notre site internet : **RUBRIQUE ÉVALUATION SCOT**

QU'ÈS AQUO LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE, DANS SA NOUVELLE FORMULE ?

Avec la loi Elan du 23 novembre 2018 et ses ordonnances de juin 2020, le législateur fait évoluer le Schéma de Cohérence Territoriale. L'ambition affichée est de faire de ce document créé par la loi SRU en 2000 « un exercice moins formel, plus politique », et de « faciliter la mise en œuvre du projet territorial ainsi que le passage à l'action ».

Quelques grandes modifications :

- le rôle nouveau du SCoT comme outil stratégique de projet de territoire à l'interface entre les grandes régions et les intercommunalités,
- la déclinaison de trois grands thèmes complémentaires :
  - les **activités économique**, commerciale, logistique et agricole,
  - les **principaux lieux de vie et leur rapprochement**, en dédiant un bloc à l'offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et à la densification,
  - les **transitions écologique, énergétique et climatique**.
- la possibilité d'établir un programme d'actions et de décliner les orientations et objectifs du SCoT dans les dispositifs contractuels conclus par la structure porteuse.

LE PROGRAMME DE RÉVISION DU SCOT

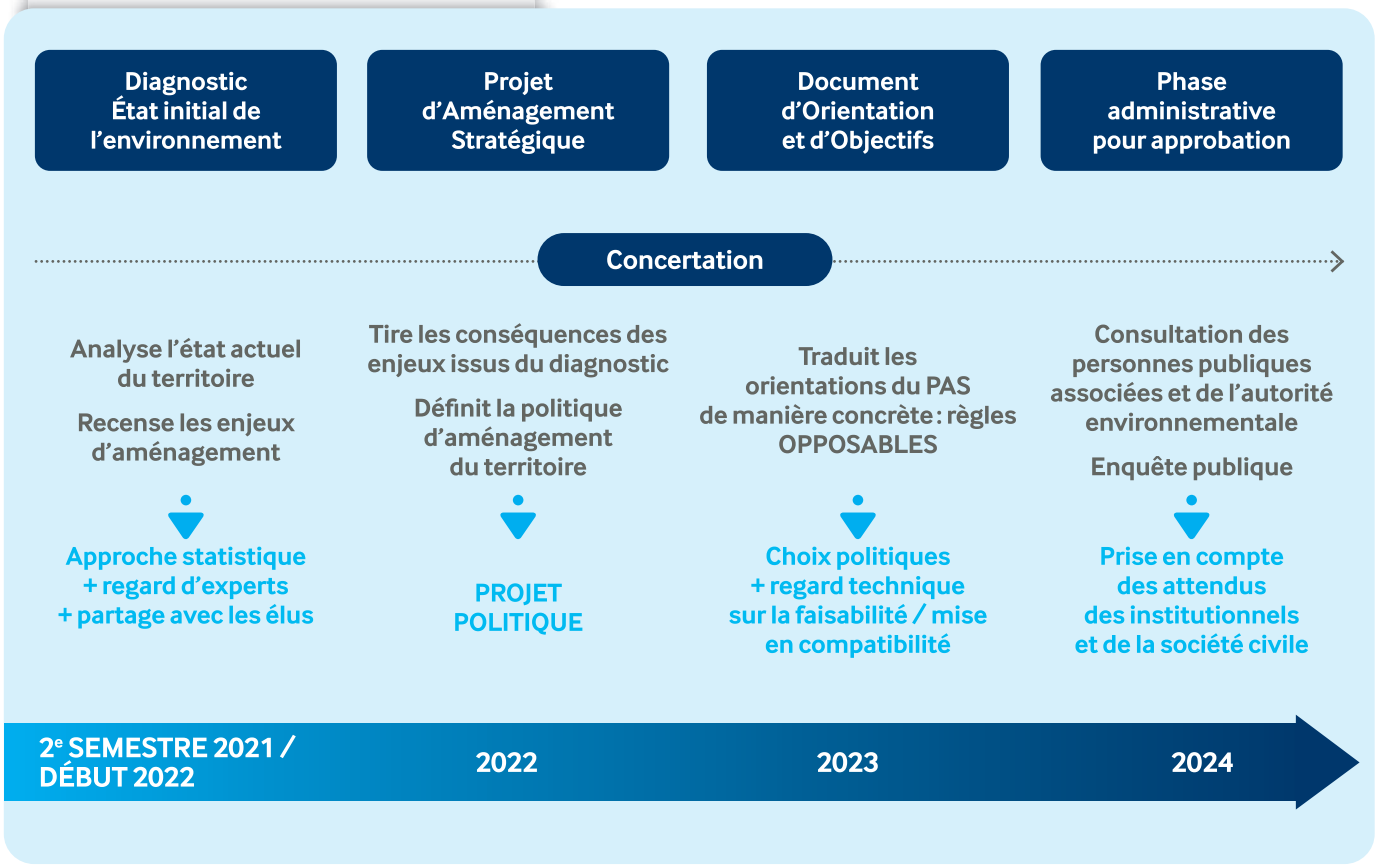

Il est normal ainsi de voir le Syndicat de SCoT être l'instance de dialogue et d'expertise pour planifier l'aménagement du territoire à long terme. Son outil, amplifié par les programmes énergétiques et de mobilités, porte la voix d'un « urbanisme en milieu rural peu dense », au sein du grand espace ariégeois.

Au quotidien, le Syndicat de SCoT accompagne les collectivités sur des missions opérationnelles : projets de revitalisation rurale ou urbaine, aménagement de zones d'activités ou encore implantation d'une nouvelle école. Il peut à ce titre être considéré comme le prolongement naturel des services des intercommunalités et communes sur les sujets de proximité pour lesquels il détient une expertise reconnue. Ces missions s'inscrivent en complémentarité avec les organismes locaux : la Région et le Département, le CAUE, les Chambres consulaires ou encore le PNR et le PETR.

Présentation de la nouvelle gouvernance du Syndicat

Suite aux élections municipales et intercommunales de 2020, le Syndicat de SCoT a vu sa gouvernance renouvelée pour les six prochaines années.

La gouvernance du Syndicat de SCoT est composée pour cette nouvelle mandature de 22 délégués titulaires et autant de suppléants, représentant les trois EPCI membres du Syndicat de SCoT selon leur poids de population.
Pour ce nouveau mandat, le Conseil Syndical a été renouvelé à 50 %.

Un territoire regroupant

- 97 communes ariégoises
- 3 intercommunautés
- 82 000 habitants
- 31 100 emplois

CC des Portes d'Ariège-Pyrénées
Agglo Foix-Varilhes
CC du Pays de Tarascon

Le Bureau Syndical et la gouvernance des Pôles d'activité du Syndicat sont également renouvelés et sont composés de :

Thomas Fromentin

(Agglo Foix-Varilhes)
Président

Alain Rochet

(CCPAP)
1er Vice-Président

Jean-Luc Rouan

(CCPT)
2e Vice-Président / Président du Pôle Urbanisme

Danielle Carrière

(Agglo Foix-Varilhes)
3e Vice-Présidente

Philippe Calleja

(CCPAP)
4e Vice-Président / Président du Pôle Mobilités

Louis Marette

(CCPAP)
Délégué / Président du Pôle Energie-Climat

La Lettre du SCoT Vallée de l'Ariège est éditée par le Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège. Directeur de publication : Thomas FROMENTIN.
Photographies : Adobe stock, 2 Aires Production
Conception, maquette, mise en page : agence Rose Primaire
Tirage : 2 500 exemplaires
Document imprimé par l'imprimerie NOVA SCOP, entreprise Imprim'vert®.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ-NOUS
Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège
Parc Technologique Delta Sud – 78 rue Marie Curie
09340 Verniolle
Tél.: 05 61 60 42 91 | contact@scot-vallee-ariege.fr
www.scot-vallee-ariege.fr
LinkedIn: Syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège